



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné par le soussigné, greffier de la Ville d'Amqui, que :

Lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 16 septembre 2019, à compter de 19 h 30, à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, le conseil municipal de la Ville d'Amqui entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble sis au 4, rue Bellevue

La dérogation mineure n° 2019-0440 demandée en date du 19 août 2019 concerne la propriété située au 4, rue Bellevue, lot 3 165 327 du Cadastre du Québec. La demande vise à régulariser la localisation du bâtiment principal et d'une galerie existante qui ne respecte pas les normes prescrites au *Règlement de zonage n° 613-05*. Le règlement prévoit que la marge de recul avant minimale d'un bâtiment principal situé dans la zone 304-HM est de 6 m, alors que le bâtiment principal est situé à 5,46 m (coin avant droit) et 5,59 m (coin avant gauche), créant ainsi des empiètements de 0,54 m et de 0,41 m. Le règlement stipule également qu'une galerie doit respecter au minimum, une distance de 1,20 m de la ligne latérale gauche, alors que la galerie existante est localisée à 1,06 m, créant ainsi un empiètement de 0,14 m.

Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.

Donné à Amqui, ce 28 août 2019.

M^e Vincent Paradis
Greffier